

Initiatives ministérielles

d'écouter le débat. Je tiens à vous féliciter de la patience dont vous avez fait preuve durant les délibérations, cet après-midi.

Tout observateur objectif conclurait que certains députés ont essayé tout l'après-midi de nuire aux travaux de la Chambre au lieu de participer de façon intelligente au débat. Vous avez été très patiente et avez entendu tous les rappels au Règlement soulevés par certains députés dont le comportement est honteux.

Si ces députés veulent vraiment débattre cet important projet de loi dont le Parlement du Canada est saisi, ils pourraient avoir du respect à l'égard de leurs collègues à la Chambre, mais surtout à l'égard de la présidence.

Vous avez rendu une décision que le député de Shefford a mise en doute. En fait, il vous a accusé de partialité. Je suis certain que la plupart des députés sont, comme moi, très indignés par l'insulte absolue que le député de Shefford a faite à tous les députés cet après-midi.

[Français]

Mme le vice-président: Si vous me permettez, j'aimerais peut-être commenter brièvement une réflexion qu'a eue l'honorable député de Shefford.

Il a dit: «J'ai vu la Présidence faire un signe à un député du côté gouvernemental». Je voudrais peut-être préciser ce qu'il en était, ce qui rendra, je pense, les choses beaucoup plus faciles et qui permettra de séparer avec vous les choses les unes après les autres.

Je redis d'abord que dans la rotation qui s'est établie toute la journée, et depuis le début du débat, nous allions en venir à reconnaître normalement un député représentant le parti ministériel. Je me suis donc adressée tout simplement au secrétaire parlementaire pour qu'il m'indique, comme c'est la coutume, lequel de ces députés prendrait la parole et il m'a répondu là-dessus: «C'est moi qui serai le suivant». Je lui ai dit: «Très bien.»

L'honorable député précédent a terminé; j'ai reconnu l'honorable député qui a commencé immédiatement. Alors qu'en même temps, on a fait un rappel au Règlement. Avant que j'aie le temps de reconnaître, même de dire «rappel au Règlement», on avait commencé le discours. La loi étant ce qu'elle est, le Règlement étant ce qu'il est, j'ai bien voulu expliquer dans tous les détails chaque chose comme elle s'était passée. Je pense que c'est suffisant maintenant, nous allons poursuivre le dé-

bat. Voilà pourquoi nous sommes ici. L'honorable député de Timiskaming a la parole.

[Traduction]

M. MacDougall: Madame la Présidente, je voudrais pour commencer. . .

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu): J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

Mme le vice-président: L'honorable député de Richelieu invoque le Règlement.

M. Plamondon: Je veux simplement rappeler au député qui nous a reproché de faire des recours au Règlement que, quand j'étais dans les rangs du parti au pouvoir, ce sont d'eux que j'ai appris à faire ces choses-là. Et au député de. . .

Mme le vice-président: Ce n'est pas un recours au Règlement. L'honorable député de Timiskaming a la parole.

[Traduction]

M. MacDougall: Merci, madame la Présidente. En prenant part au débat d'aujourd'hui, je tiens à dire, pour commencer, à tous ceux qui nous écoutent ainsi qu'à tous les députés, que le projet de loi C-44 est sans doute l'une des plus importantes mesures législatives à être présentée depuis un bon bout de temps.

C'est en 1984 que s'est formé un gouvernement qui reconnaissait l'importance et les préoccupations des régions du pays et qui a élaboré à leur intention des politiques et des programmes de développement économique.

En juillet 1988, le premier ministre canadien et le ministre de l'Énergie ont signé une déclaration de principes sur Hibernia qui stipulait que le gouvernement du Canada, le gouvernement de Terre-Neuve et le premier ministre de cette province s'étaient engagés à entreprendre des négociations afin de parvenir à un accord formel qui serait conforme aux principes énoncés dans la déclaration.

J'ai eu la chance de participer, il y a quelques semaines, à l'écriture d'une page d'histoire à St. John's et ce fut un événement mémorable. J'étais en compagnie de mon collègue de St. John's-Est, du ministre du Commerce extérieur, du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, de hauts fonctionnaires du ministère, du premier ministre et du ministre de l'Énergie de Terre-Neuve. Étaient aussi présents quatre anciens premiers ministres de la province. Les Canadiens ont pu se rendre compte de l'importance de cet accord, non seulement